



FAMILLES DE FRANCE

Paris, le 01 septembre 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Aide exceptionnelle de solidarité

Le mouvement familial Familles de France a pris connaissance de l'annonce gouvernementale relative à l'aide exceptionnelle de solidarité qui sera versée à la mi-septembre.

Familles de France constate une entrée nationale et collective dans une période de difficultés croissantes pour causes d'inflation, de transition écologique, de tensions internationales et de risques sur les marchés financiers. C'est un fait et il faut dorénavant s'organiser.

Familles de France tient à souligner l'utilité de cette mesure familialisée (50 euros par enfant) mais regrette un ciblage qui laisse de côté bon nombre de familles à cause des « effets de seuil » et qui oublie des familles nombreuses non éligibles à ces aides sociales.

Au-delà des mesures financières gouvernementales, utiles mais ponctuelles, Familles de France recommande qu'un élan et un soutien visible, renforcés dans le temps, soient apportés aux acteurs des solidarités de proximité qui œuvrent au quotidien et concrètement, pour accompagner les familles et les personnes en difficulté.

Parce que le don, l'échange, l'attention aux autres, la solidarité dans le cadre d'associations ou de démarches plus individuelles constituent également un rempart contre la précarité du quotidien, jour après jour, semaines après semaines, au plus près du terrain.

Familles de France est prête en tant que mouvement familial à contribuer à un Plan National de Lutte contre les Précarités, qui réunirait l'ensemble des acteurs économiques, familiaux et sociaux.

Contacts presse :

Laurent Clévenot : 06 71 92 26 68

Chantal Huet : 06 15 74 83 33

Familles de France – Fédération nationale reconnue d'utilité publique
Agréée mouvement jeunesse et éducation populaire – Agréée organisation de consommateurs
Agréée association d'usagers du système de santé

28, Place Saint Georges 75009 Paris – Tél. : 01 44 53 45 90
E-mail : contact@familles-de-France.org – Site : www.familles-de-france.org